## Stratégie de lutte contre la corruption

Face aux actes de corruption et autres atteintes aux biens, la GIZ attend une élucidation rapide, complète et cohérente. Sa politique d'entreprise comprend des lignes directrices et des principes qui définissent clairement ce qu'elle attend de ses salarié·e·s en matière de prévention de la corruption. La gestion anticorruption constitue la base de l'action de la GIZ en ce domaine.

On entend par corruption tout abus d'une position de pouvoir ou d'influence commis à des fins privées par la personne occupant cette position, que ce soit dans l'administration publique ou le secteur privé. Les formes de corruption passibles de poursuites pénales sont p. ex. la corruption active et passive, le détournement de fonds, l'abus de confiance, l'extorsion ou la fraude. La lutte anticorruption comprend toutes les actions (prévention, investigation et réaction) entreprises pour combattre la corruption partout où elle se produit.

En tant qu'entreprise fédérale d'utilité publique œuvrant pour le développement durable, la GIZ est au centre de l'intérêt de l'opinion publique partout dans le monde. Elle est également hautement redevable de l'emploi qu'elle fait des fonds qui lui sont confiés. L'utilisation responsable de l'argent public et sa protection contre la corruption sont une des priorités absolues de la GIZ. La corruption expose l'individu à un risque élevé de sanctions pénales et la GIZ, à des risques considérables pour sa réputation. Le moindre doute ou la simple perception de corruption est déjà préjudiciable. L'attention accrue portée à la corruption par les milieux politiques et la société, l'élargissement de son cercle de clients et commettants et la complexité croissante des marchés et des projets exigent de plus en plus de la GIZ qu'elle assure la conformité et l'intégrité de ses activités et qu'elle lutte activement contre la corruption. Par conséquent, elle organise le cadre régissant son action de façon à prévenir la corruption.

La gestion anticorruption constitue la base de l'engagement de la GIZ dans ce domaine. Ses salarié·e·s sont tenu·e·s de respecter la stratégie de lutte contre la corruption et la législation en la matière. Ils et elles ont la responsabilité d'adopter une conduite prévenant la corruption. L'objectif est d'encourager une culture anticorruption sensibilisant sans cesse les salarié·e·s aux actes de corruption et les incitant à agir contre ces actes. La GIZ leur fournit le soutien nécessaire pour prévenir toute faute engageant la responsabilité de l'entreprise et pour empêcher, dans une large mesure, les faits de corruption.

La GIZ réaffirme clairement son opposition à la corruption et démontre les conséquences des pratiques de corruption. La lutte contre la corruption est encadrée par un ensemble très complet de dispositions d'application obligatoire pour les salarié·e·s:

- > Charte de la GIZ contenant les valeurs et lignes directrices de l'entreprise.
- Code d'intégrité et Code d'éthique et de conduite
- Réglementation interne, Procédures et règles (P + R)
- Stratégie de la GIZ sur la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

La GIZ se dote de règles claires sur le comportement à adopter en cas de conflits d'intérêts et pour prévenir la corruption. Toute forme de corruption, qu'elle soit active (octroi d'avantages) ou passive (acceptation d'avantages) est interdite au personnel. Les salarié·e·s sont tenus d'intervenir activement contre les actes contraires aux principes d'intégrité. Il leur revient en outre de se familiariser avec la législation nationale les concernant et de la respecter. La GIZ a mis en place un système de signalement disponible à tout moment pour soutenir ses salarié·e·s.

La GIZ exige de tous les tiers qui fournissent des prestations pour son compte et avec lesquels elle coopère qu'ils respectent l'ensemble de la législation anticorruption. La GIZ attend une action cohérente tant en interne que de la part de tous les tiers en cas de cas (suspecté) de corruption et la mise en place d'un système adapté et approprié pour prévenir et combattre la corruption. Avec cette politique, la GIZ exprime qu'un manque d'action ne sera pas toléré dans les actes de corruption (zero tolerance for inaction).

Version : 25/08/2023 Auteur : unité d'état-major gouvernance, risque, Page 1 conformité (GRC)